

Requests the Committee, in collaboration with the Secretary-General, to engage in speedy consultations with the Governments of the countries in the region for the purpose of ascertaining their views in this matter, and to take these views into consideration in the formulation of its recommendations.

108 (VI). Regional economic commissions

Resolution of 10 March 1948
(document E/766)

The Economic and Social Council,

Having regard to resolution 72 (V) requesting the Economic and Employment Commission to examine and report to the Council upon the general questions involved in the creation of regional economic commissions as a means for the promotion of the aims and objectives of the United Nations,

Requests the Economic and Employment Commission to note the desire of the Council that the examination be made at a stage when it would have at its disposal more experience than at present of the activities of the regional commissions to guide its deliberations.

Meanwhile,

The Economic and Social Council

Calls to the attention of the specialized agencies and of the regional economic commissions of the Council the desirability of ensuring the closest possible co-operation and, where appropriate, joint action in fields of common concern.

109 (VI). United Nations Scientific Conference on the Conservation and Utilization of Resources

Resolution of 11 February 1948
(document E/656)

The Economic and Social Council

Takes note of the report of the Secretary-General on the preparations being made for the United Nations Scientific Conference on the Conservation and Utilization of Resources (document E/605); and

Requests the Secretary-General to proceed with plans for the Conference, keeping in mind that the task of the Conference is to be limited to an exchange of experience in the techniques of the conservation and utilization of resources, and to include in his progress report to the seventh session of the Council his definite recommendations concerning the arrangements for the Conference and its site, taking into consideration the discussions of the Council at its sixth session.

Invite la Commission à engager rapidement, en collaboration avec le Secrétaire général, des consultations avec les Gouvernements des pays du Moyen Orient, pour connaître leur opinion en la matière, et la prie de tenir compte de cette opinion en formulant ses recommandations.

108 (VI). Commissions économiques régionales

Résolution du 10 mars 1948
(document E/766)

Le Conseil économique et social,

Eu égard à la résolution 72(V) invitant la Commission des questions économiques et de l'emploi à présenter au Conseil, après étude, un rapport sur les problèmes généraux que pose la création de commissions économiques régionales, envisagée comme un moyen de favoriser l'accomplissement des buts et des desseins de l'Organisation des Nations Unies,

Prie la Commission des questions économiques et de l'emploi de prendre note du désir du Conseil de reporter cet examen à une époque où la Commission disposera, pour guider ses délibérations, de plus de renseignements sur l'activité des commissions régionales qu'elle ne peut en avoir à l'heure actuelle.

En attendant,

Le Conseil économique et social

Attire l'attention des institutions spécialisées et des commissions économiques régionales du Conseil sur l'opportunité d'assurer une collaboration aussi étroite que possible et, éventuellement, une action commune dans les domaines présentant un intérêt commun.

109 (VI). Conférence scientifique des Nations Unies pour la conservation et l'utilisation des ressources naturelles

Résolution du 11 février 1948
(document E/656)

Le Conseil économique et social

Prend acte du rapport du Secrétaire général sur les préparatifs que l'on fait actuellement en vue de la Conférence scientifique des Nations Unies pour la conservation et l'utilisation des ressources naturelles (document E/605); et

Invite le Secrétaire général à poursuivre ses études en vue de la Conférence, sans oublier qu'il faudra limiter la tâche de la Conférence à une mise en commun de l'expérience acquise dans les techniques de conservation et d'utilisation des ressources naturelles, et à faire figurer dans le rapport sur l'état des travaux, qu'il adressera au Conseil pour sa septième session, ses recommandations précises quant aux dispositions concernant la Conférence et son lieu de réunion, en tenant compte des débats du Conseil lors de sa sixième session.